

SAS C.D.C



31 Ter Avenue Michel CREPEAU  
BP 73125  
17033 LA ROCHELLE CEDEX 1  
☎ : 05 46 41 74 38  
Fax 05 46 34 19 42  
cabinet@cabinetcdc.fr

Pierre LEFEVRE  
Marcel SAUSSEAU  
Robert GAY

Experts Comptables  
Commissaires aux Comptes

**CAUE17**  
**Conseil d'Architecture d'Urbanisme**  
**Et de l'Environnement**

85, bd de la République  
17000 LA ROCHELLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## CAUE 17

*85, bd de la république*  
*17000 LA ROCHELLE*

\*

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

#### **OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAUE 17 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

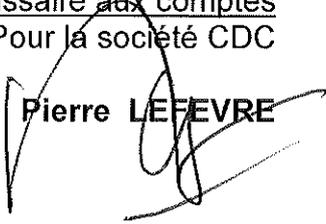
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non - détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si

ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve, ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA ROCHELLE le 16 avril 2024

Le commissaire aux comptes  
Pour la société CDC

  
Pierre LEFEVRE



## CAUE 17

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations corporelles	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	69 065	69 065		
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>TOTAL</b>	<b>69 065</b>	<b>69 065</b>		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	180 964	167 570	13 393	11 925
		<b>TOTAL</b>	<b>180 964</b>	<b>167 570</b>	<b>13 393</b>	<b>11 925</b>
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	1 144		1 144	1 144	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 144</b>		<b>1 144</b>	<b>1 144</b>	
<b>Total I</b>		<b>251 174</b>	<b>236 636</b>	<b>14 537</b>	<b>13 069</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	15		15	
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	1 415 633		1 415 633	421 999
		<b>TOTAL</b>	<b>1 415 648</b>		<b>1 415 648</b>	<b>421 999</b>
	Divers	Valeurs mobilières de placement	50 225	415	49 809	50 155
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		3 376 913		3 376 913	3 921 826	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		8 824		8 824	18 676	
	<b>Total II</b>	<b>4 851 611</b>	<b>415</b>	<b>4 851 196</b>	<b>4 412 658</b>	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>5 102 785</b>	<b>237 051</b>	<b>4 865 733</b>	<b>4 425 727</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

**PIERRE LEFEVRE**

Expert Comptable/Commissaire aux comptes

13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 73

## CAUE 17

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	4 172 350	3 747 909	
Report à nouveau			
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Défisits)</b>	<b>460 695</b>	<b>424 441</b>
	<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>4 633 046</b>	<b>4 172 350</b>
	Fonds propres consommptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	<b>4 633 046</b>	<b>4 172 350</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total I bis</b>		
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	<b>Total II</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	41 505	40 776
	<b>Total III</b>	<b>41 505</b>	<b>40 776</b>
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	13 999	
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 843	47 986
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	122 120	164 395
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	219	219
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	<b>Total IV</b>	<b>191 182</b>	<b>212 601</b>
	Écart de conversion Passif V		
	<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>4 865 733</b>	<b>4 425 727</b>
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	13 999	
	(2) Dont emprunts participatifs		

**PIERRE LEFEVRE**  
 Expert Comptable/Commissaire aux comp.  
 13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
 Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 70

## CAUE 17

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	29 586	30 283
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens <i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>	10 845	6 740
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 419 152	2 418 817
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	21 544	59 663
	Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	6	0	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>2 481 135</b>	<b>2 515 504</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	718 947	726 576
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	88 578	92 526
	Salaires et traitements	785 266	829 017
	Charges sociales	424 839	433 003
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 021	17 194
	Dotations aux provisions	729	
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 657	14	
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>2 031 038</b>	<b>2 098 333</b>
<b>1. Résultat d'exploitation</b>		<b>450 096</b>	<b>417 171</b>

**PIERRE LEBLANC**  
 Expert Comptable (450 096)  
 13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
 Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 75

## CAUE 17

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 269	8 143
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>10 269</b>	<b>8 143</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	120	295
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>	<b>120</b>	<b>295</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>10 148</b>	<b>7 848</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>460 245</b>	<b>425 019</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	600	
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>600</b>	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		246
	Sur opérations en capital	0	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>0</b>	<b>246</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>599</b>	<b>-246</b>
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		150	332
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>2 492 004</b>	<b>2 523 647</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>2 031 309</b>	<b>2 099 206</b>
		<b>460 695</b>	<b>424 441</b>
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <b>PIERRE LEVEVE</b>  <small>EXCÉDENT OU DÉFICIT</small>  Expert Comptable/Commissaire aux comptes  13, rue d'Amboise - 17000 LA ROCHE-SUR-YON  Évaluation des contributions volontaires en nature !  Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 20 71 </div>	
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
<b>Total</b>			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
<b>Total</b>			

## 1 Objet social

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

L'association dénommée « Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Charente-Maritime a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales.

Il a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue directement ou indirectement à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrages, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Il fournit aux personnes qui désirent construire, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois pouvoir être chargé de la maîtrise d'œuvre.

Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture, ou d'environnement. Il est représenté à la commission départementale d'urbanisme et à la conférence permanente du permis de construire.

Il pourra être consulté avant toute demande de permis de construire par les maîtres d'ouvrage qui, en application des articles 4 et 5 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, n'ont pas fait appel à un architecte. »

**PIERRE LEFEVRE**  
Expert Comptable Commissaire aux comptes  
13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 20 71

## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Mission de conseil en Architecture, et urbanisme auprès des particuliers et collectivités
- Séminaire
- Publications
- Expositions
- Etude « Architecturale »
- Pédagogie
- Communication événementielle (Conférences, Journées nationales de l'architecture, Mois de l'architecture)

**PIERRE LEFEVRE**  
Expert Comptable/Commissaire aux comptes  
13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 72

### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

— Dépenses engagées

a. Actions engagées mais non terminées dans l'exercice :

- Charte graphique : 19 179 €

b. Actions engagées et terminées dans l'exercice :

- Séminaire : 17 486€

- Mois de l'architecture : 1 049 €

- Pédagogie : 1 171 €

- Programmation variée : réemploi : 13 261 €

- Maison bord de mer : 900 €

— Investissements :

a. Engagés et terminés dans l'exercice :

- Matériel informatique : 12 K€

— Ressources humaines : 1 210 K€

**PIERRE LEFEVRE**  
Expert Comptable/Commissaire aux comptes  
13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 20 71

## 4 Principes et méthodes comptables

### 4.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice, ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

**PIERRE LEFEVRE**  
Expert Comptable Commissaire aux comptes  
13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 73

## 5 Informations relatives au bilan

### 5.1 Actif

#### 5.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 5.1.1.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations	Diminutions
	Acquisition Apports Virements	Cessions rebuts
Logiciels		
Matériels divers		
Installations générales		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 489	20 305
Mobilier		
<b>Total</b>	<b>12 489</b>	<b>20 305</b>

##### 5.1.1.2 Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels divers	Linéaire	7 ans
Installations générales	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

**PIERRE LEFEVRE**  
 Expert Comptable/Commissaire aux comptes  
 13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
 Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 73

## 5.1.2 Produits à recevoir

Libellés	Montant en €
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Factures à établir	
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	
Divers	1 415 634
<b>TOTAL</b>	<b>1 415 634</b>

**PIERRE LEFEVRE**  
Expert Comptable/Commissaire aux comptes  
13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 70

## 5.2 Passif

## 5.2.1 Fonds associatifs

## 5.2.1.1 Tableau de variation des fonds associatifs (en €)

Libellés	N-1	+	-	N
Réserves diverses	3 747 910	424 441		3 747 910
Réserves pour actions				
Réserves de trésorerie				
Résultat	424 441	460 695	424 441	460 695
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>4 172 351</b>	<b>885 136</b>	<b>4424 441</b>	<b>4 208 605</b>

## 5.2.2 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Provision pour retraite (1)	82 743	729		41 505
Autres Provisions pour risques et charges (2)				
<b>TOTAL</b>	<b>82 743</b>	<b>729</b>		<b>41 505</b>

La provision pour retraite intègre les charges sociales. Elle intègre les paramètres liés à la réforme des retraites. Taux d'actualisation : 3.17 % contre 3.5 % en N-1 Turnover : faible.

**PIERRE LEFEVRE**  
 Expert Comptable/Commissaire aux comptes  
 13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
 Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 73

## 5.2.3 Charges à payer

Libellés	Montant
<b>CONGES A PAYER</b>	
Congés provisionnés	20 692
Charges sociales provisionnées	13 058
Charges fiscales provisionnées	
<b>INTERETS COURUS</b>	
Emprunts et dettes assimilées	
Fournisseurs	
Banques	
Concours bancaires courants	
<b>AUTRES CHARGES</b>	
Factures à recevoir	30 735
RRR à accorder, avoirs à établir	
Personnel	
Autres charges fiscales	150
Divers	
<b>TOTAL</b>	<b>64 635</b>

**PIERRE LEFEVRE**  
 Expert Comptable/Commissaire aux comptes  
 13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
 Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 20 71

## 6 Autres informations

### 6.1 Rémunérations des trois dirigeants bénévoles et cadres les mieux rémunérés (réf. art 20 loi sur le volontariat associatif).

La rémunération brute des trois cadres les mieux rémunérés représente 249 224 €.

**PIERRE LEFEVRE**  
Expert Comptable/Commissaire aux comptes  
13, rue d'Amboise 17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 05 46 44 20 70 Fax : 05 46 44 30 77

